



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 6 juillet 2009

ADRESSE à tous les militants et aux Présidents et membres de CLAS

Lors du CCAS plénier du 30 juin, monsieur Y. MALFILATE, représentant la DRH a confirmé ses propos du CCAS du 28 avril. Aux questions de la CGT, il a répondu que le ministère s'était bien positionné auprès de la Fonction publique pour l'installation des CLAS dans les DDT, mais qu'il ne pouvait, pour autant, pas assurer leurs présences dans ces directions qui seront sous l'égide des préfets.

MOTION

CLAS EN DANGER

Créés en 1985, les Comités Locaux d'Action Sociale (CLAS) ont largement démontré leur importance capitale auprès des agents actifs et retraités et de leurs familles, au sein du MEEDDM.

Les organisations syndicales représentatives (CFDT-CGT-FO-UNSA) du Comité Central d'Action Sociale (CCAS) du MEEDDM réunies en séance plénière le 30 juin 2009, exigent que les CLAS soient pérennisés dans les futures Directions Départementales des Territoires (DDT) et étendus aux Directions Départementales Interministérielles (DDI).

Elles demandent la mise en œuvre dès le PLF 2010, d'une forte amélioration budgétaire avec un calendrier sur 3 ans, permettant :

- d'harmoniser vers le plus haut les prestations et les budgets ministériels d'action sociale pour tous les agents de l'Etat,
- d'atteindre un montant au minimum équivalent à 3% de la masse salariale et des pensions, afin de répondre aux nombreux besoins des agents actifs et retraités, recensés dans les services, et à ceux consécutifs aux bouleversements sans précédent dans l'histoire du ministère.

Motion à personnaliser (logo), signer et envoyer au :

- Premier ministre François Fillon, fax : 01-45-44-15-72
- Ministre d'Etat, Jean-Louis Borloo, ministre du MEEDDM, fax : 01-40-81-31-60
- Ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, fax : 01-53-18-96-48